

Voirie - Désaffectation du domaine public d'une partie du chemin reliant le chemin du Barlot au chemin des Planches

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le chemin rural reliant le chemin du Barlot au chemin des Planches traverse une zone artisanale dans laquelle se trouve implantée notamment l'entreprise SOCOP (Société Comtoise Outillage et Précision). Cette entreprise est en expansion et souhaite agrandir ses locaux. Pour cela, il lui sera nécessaire d'acquérir une partie du chemin rural.

Ce dernier ayant une largeur de 8 m au minimum, il est possible de le réduire à une largeur de 6 m compte tenu du faible trafic. Cela permettrait d'aliéner le surplus aux propriétaires riverains, après désaffectation. Lors de sa réunion du 5 décembre 1989, la Commission Voirie-Circulation a donné son accord pour engager la procédure de désaffectation.

Une enquête publique s'est déroulée du 15 au 29 janvier 1990. Aucune observation n'a été formulée. Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur le projet de désaffectation.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de prononcer la désaffectation du domaine public de la bande de terrain située en dehors de l'emprise de 6 m constituant le domaine public du chemin rural reliant le chemin du Barlot au chemin des Planches, conformément au dossier d'enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, la proposition du Rapporteur.